

# Réunion du conseil municipal du 27 septembre 2019

**Présents** : Christine Digue, Daniel Jagault, Thierry Lassalle, Catherine Cottier, Richard Clément, David Chollet, Caroline Croixmarie, Jean-Pierre Etendard, Liliane Neveu, Valérie Maleuvre.

**Absents excusés** : Benoit Bourdeau, Evelyne Prime.

**Absents** : Bruno Barrel, Jean-Philippe Lurton.

## Présentation des travaux de la commission locale d'évaluation des transferts de charge de la piscine de Bain-de-Bretagne

Mme Le maire a souhaité la présence de Mr Vincent MINIER, Vice-Président en charge des finances à la Com.Com, maire de CHANTELOUP et en charge du dossier de la piscine de Bain-de-Bretagne. Il a présenté au conseil le projet du futur centre aquatique dans son intégralité tant par son aspect technique que financier. Après de nombreuses questions et des réponses très claires de la part de Mr Minier, le conseil a décidé à l'unanimité d'approuver le transfert de charge de la piscine de Bain-de-Bretagne vers la Communauté de Communes BPLC, le transfert de compétence ayant déjà été pris en conseil communautaire.

**Vote** > Pour 10

## Présentation du rapport du Syndicat des eaux de la Forêt du Theil

Mr Daniel Jagault, 1<sup>er</sup> Adjoint et Délégué titulaire auprès du Syndicat des Eaux, fait une présentation du rapport 2018. Force est de constater que nous devons faire appel aujourd'hui, pour les 2/3 de notre consommation d'eau potable, à SYMEVAL VITRE (syndicat mixte de production de la Valière) sachant que 1/3 est utilisé par les entreprises de notre secteur. Information non négligeable : il n'y a pas de branchement en plomb sur notre territoire. Le Syndicat continue le remplacement des canalisations à raison de 2M € par an. Pour info, le prix du m<sup>3</sup> est passé de 2,68€ à 2,72€ de 2018 à 2019.

Adoption du bilan annuel

**Vote** > Pour 10

## Adhésion aux contrats d'assurances des risques statutaires. Renouvellement.

Mme le Maire rappelle que la commune avait signé un contrat avec le Centre de Gestion (CDG 35) des collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine le 20 janvier 2017 et qu'il arrive à terme au 31 décembre 2019. Le contrat s'adresse à tous les agents de la commune.

Nous proposons de le renouveler pour une durée de 4 ans.

**Vote** > Pour 10

## Validation du RIFSEEP après accord du Comité Technique

Lors de la réunion du conseil municipal du 17 mai 2019, il avait été validé la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le comité technique a validé en date du 09/09/2019 notre règlement et il nous revient, à nous Conseil, de valider leur validation.

**Vote** > Pour 10

le RIFSEEP est donc mis en place à partir du 01/10/2019, il est rappelé que le complément indemnitaire fait l'objet d'un versement annuel et n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Le calcul du complément indemnitaire est directement lié à l'entretien professionnel annuel, entre le salarié(e) et son supérieur hiérarchique et aussi au prorata du taux d'activité.



## ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLUIH (suite...)

Une version papier allégée du PLUI est également accessible dans les 17 autres Mairies listées ci-après : Bain-de-Bretagne, Ercé-en-Lamée, la Noë-Blanche, Pancé, Pléchatel, Poligné, Teillac, La Bosse-de-Bretagne, Chanteloup, la Couyère, Lalleu, le Petit Fougeray, Saulnières, le Sel-de-Bretagne, Saint Sulpice des Landes, la Dominelais, Sainte-Anne-sur-Vilaine, aux jours et heures d'ouverture habituels. Ces dossiers allégés comprennent les pièces qui concernent l'ensemble des communes et les pièces spécifiques à chaque commune. Dans ces lieux il n'y aura pas de registre papier.

Le public pourra ensuite formuler ses observations et propositions par voie postale, par voie électronique, par écrit ou par oral auprès des membres des commissions d'enquête. (procédure décrite sur [bretagneportedeiloire.fr](http://bretagneportedeiloire.fr))

Au terme de l'enquête publique le projet de PLUIH, éventuellement amendé pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions et avis de la commission d'enquête, sera soumis pour approbation au Conseil communautaire.

Le PLUI remplacera les documents d'urbanisme en vigueur au premier semestre 2020.

## 4 lieux d'enquête disposant de la version complète du dossier papier pour consultation :

Commune	Lieux (nom et adresse)	Horaires d'ouverture	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
BAIN- DE BRETAGNE	Bretagne porte de Loire communauté, 42 rue de sabin 35470 BAIN DE BRETAGNE	Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30	- 17 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 - 6 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 - 22 novembre 2019 de 14h30 à 17h30
CREVIN	Mairie, 10 rue de la Mairie 35320 CREVIN	Les matins : du Lundi au Samedi de 9h à 12h (sauf le mardi) les après midis : du Lundi au jeudi de 14h à 17h30	- 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 - 14 novembre 2019 14h00 à 17h00
GRAND FOUGERAY	Mairie, 1 place François Dollier 35390 GRAND FOUGERAY	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h-12h30 et 14h15-17h30 Mercredi : 9h -13h Samedi : 9h-12h	- 23 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 - 8 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
TRESBOEUF	Mairie, 9 rue des Merisiers 35320 TRESBOEUF	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h, Mercredi : fermé	- 28 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 - 9 novembre 2019 de 9h00 à 12h00